



# FIAPA Contact

Infos express

## AGENDA BONNE ANNEE 2007



### JANVIER :

**Le 19 à Paris, France :** Réunion du Bureau Exécutif de la FIAPA au siège.

**Les 25 et 26, à Malakoff, France :** Conseil d'Administration de AIUTA.

### FEVRIER :

**Du 22 au 25 à Douala, Cameroun :** Réunion du Conseil d'Administration de la FIAPA et Congrès Scientifique.

**Le 15 et 16 à Barcelone, Espagne :** Réunion sur le Projet européen DAPHNE des « Maltraitements Financiers » à la FATEC.

### MARS :

**Du 5 au 7, à Varsovie, Pologne :** 5<sup>e</sup> Conférence Internationale de Recherche et Sécurité Sociale de l'AISS sur le thème « La Sécurité Sociale et le marché du travail : une discordance ? »

**Le 23 Mars à Paris :** Réunion du Bureau Exécutif FIAPA au siège.

### AVRIL :

**Le 19 et 20 à Bruxelles, Belgique :** Assemblée Générale de AGE.

### MAI :

**Du 16 au 20 à Montesilvano, Italie :** Congrès National de l'Association ANSE sur le thème « Du Vieillessement à la Longévité : les conditions et les expectatives des personnes âgées ».

### JUIN :

**Assemblée Générale FIAPA (Date et lieu à confirmer)**

### OCTOBRE :

**Du 11 au 14 à Moscou :** Réunion du Conseil d'Administration de la FIAPA.

[www.fiapa.org](http://www.fiapa.org)  [info@fiapa.org](mailto:info@fiapa.org)

## VIE DE LA FEDERATION

*Chers Amis et Collègues,  
En ce début d'année, recevez nos Meilleurs Vœux pour l'an 2007, très prometteuse car votre Fédération vient d'être reconnue d'utilité publique.*

### RECONNAISSANCE

#### « UTILITE PUBLIQUE »

Le décret du 6 décembre 2006 du Premier Ministre de la République Française a, en effet, reconnu la « Fédération Internationale des Associations de Personnes Agées » (FIAPA) comme établissement d'utilité publique. Le décret a été publié au journal officiel de la République Française le 8 décembre 2006.

Désormais, notre Fédération est habilitée à recevoir des dons et des legs de personnes âgées qui peuvent nous en faire bénéficier. Nous sommes habilités à exécuter leurs volontés testamentaires.

La FIAPA est la seule, en France, à bénéficier de ce statut en tant que fédération internationale.

Cette distinction est tout à fait importante pour notre fédération car elle est accordée avec une réelle parcimonie et à l'issue d'une procédure particulièrement scrupuleuse. Elle traduit la confiance que la puissance publique accorde aux associations reconnues et garantit le sérieux et l'utilité de nos actions.

Cette reconnaissance apporte à la FIAPA des avantages significatifs, notamment en terme d'image.

### UNITRE

Dans le même registre, Mme. Irma RE, Présidente des Universités des Trois Ages (UNITRE) nous informe que depuis le 3 Août 2006 par Décret N°120, le Ministère de la Solidarité Sociale Italien a donné la reconnaissance de « Association de Promotion

Sociale, autre que culturelle » à cette importante organisation Italienne.

Nous sommes ravis que de plus en plus les hautes autorités de différents pays prennent conscience du travail social et culturel que nos organisations civiles développent dans nos sociétés.

Ces reconnaissances ne font qu'augmenter notre désir de continuer le travail que nous faisons actuellement et d'aller encore plus loin dans nos projets. Nous remercions l'ensemble des associations adhérentes à la FIAPA, car c'est avec elles et pour elles que nous existons et souhaitons continuer notre collaboration encore plus étroite afin d'améliorer la qualité de nos actions.

## **CONSEIL DE L'EUROPE**

### **Proposition de Résolution sur le Vieillessement**

Voici le texte complet :

« L'espérance de vie en Europe est l'une des plus élevées dans le monde, et elle continue d'augmenter. Cette tendance influencera et orientera les débats futurs sur la réforme des systèmes de santé et sur les prestations et l'accessibilité aux services de santé. Nous sommes tous d'accord qu'une bonne vieillesse signifie autonomie et indépendance de la personne âgée et un excellent fonctionnement physique, social et mental.

**Aussi, les membres du Regroupement Santé estiment que :**

1. Malgré les différentes initiatives politiques du Conseil de l'Europe, de l'OMS et de la Commission Européenne, il y a un manque d'engagement politique.

**La société civile demande aux états membres d'en faire une question politique prioritaire.**

2. Le Conseil de l'Europe joue un rôle significatif dans la mise en place, par les Etats Membres, de l'article 23 de la Charte Sociale « Droit des Personnes Agées à une protection sociale ».

**La société civile demande aux Etats Membres de ratifier l'Article 23, ce qui signifie :**

-permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible des membres à part entière de la société ;

-permettre aux personnes âgées de choisir librement leur mode de vie et de mener une existence indépendante dans leur environnement habituel aussi longtemps qu'elles le souhaitent et que cela est possible ;

-garantir aux personnes âgées vivant en institution l'assistance appropriée dans le respect de la vie privée, et la participation à la détermination des conditions de vie dans l'institution.

3. La Réforme des Systèmes de Santé passe par de meilleures structures publiques.

**La société civile demande aux Etats Membres de s'assurer que la réforme des systèmes de santé inclut les infrastructures publiques et renforce les soins de santé primaires.**

4. Le niveau d'éducation de la population et en particulier les professions de la santé est la clef du succès.

**La société civile demande aux Etats Membres d'établir des normes de formation pour les professionnels de la santé et de promouvoir la coopération entre les diverses institutions de santé.**

5. Toute l'attention doit se porter sur les ressources humaines pour la santé dans les « maisons de repos » et autres services pour les personnes âgées. La qualité des services et la morbidité des patients ont un lien direct avec un personnel qualifié.

**Aussi la société civile demande aux Etats Membres de planifier la main-d'œuvre en s'assurant que la perspective des genres est prise en compte (Réconciliation de la vie privée et professionnelle et la campagne de EWL « Who Cares ? »).**

**En conclusion :**

Le regroupement santé note avec satisfaction que l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a engagé l'élaboration d'un rapport sur la situation des personnes âgées en Europe. La conférence des OING doit être associée à cette réflexion, notamment par une contribution propre de ses regroupements les plus concernés : santé, cohésion sociale, charte sociale européenne...

D'une manière générale, l'Assemblée Parlementaire, comme les deux autres piliers du Conseil de l'Europe, tireraient un bénéfice important dans leurs travaux, réflexions et recommandations sur la longévité des sociétés, à prendre l'avis préalable de la société civile dont toutes les composantes sont directement ou indirectement concernées par ce problème.



Pour toute correspondance écrire à :

FIAPA – Albert MAGARIAN – 10, rue Chauchat – 75009 PARIS (France)

ou contacter Neira MENDIETA au: 00 33(0)1 44 56 84 31 Fax : 00 33 (0)1 44 56 85 35

Email : [info@fiapa.org](mailto:info@fiapa.org) – Site : [www.fiapa.org](http://www.fiapa.org)